

Cultiver les graines de la paix

**Orientations stratégiques
de Franciscans International à partir de 2021**



Franciscans International
A voice at the United Nations

Cultiver les graines de la paix

Orientations stratégiques de Franciscans International à partir de 2021



Introduction

Franciscans International (FI) développe ses activités de plaidoyer en collaboration avec les franciscains, et en leur nom. FI définit donc régulièrement des objectifs internes et externes afin d'intégrer les demandes et évolutions sur le terrain. En 2020, alors que la pandémie de la Covid-19 nous a incité à réexaminer notre travail collaboratif avec les franciscains et nos autres partenaires, l'équipe de FI et son Conseil d'administration international ont développé un processus d'élaboration des stratégies pour se préparer à l'avenir. Ce parcours participatif et interactif a inclus plusieurs phases :

1. Une évaluation de notre [plan stratégique](#) pour 2017-2020 et de nos objectifs internes ;
2. Un processus pour redéfinir les forces et les limites du mandat de plaidoyer de FI aux Nations Unies (ONU) ;
3. Un processus de consultation avec plus de 50 franciscains et autres partenaires au sein de plusieurs pays ; et
4. La redéfinition des orientations stratégiques pour faire face à 2021 et aux années à venir avec des intentions claires.

Ce processus a mené au renouvellement et à la réaffirmation de la volonté de développer des relations à long terme avec les franciscains et les autres partenaires explicitement désireux de renforcer leurs préoccupations pour la dignité humaine et l'environnement au niveau international, et de se mobiliser pour promouvoir le changement.

Dans ce document:

- Introduction
- Qui nous sommes
- Ce que nous faisons
- Comment nous travaillons ensemble
- Nos orientations stratégiques à partir de 2021
 - PILIER I
Égale dignité
 - PILIER II
Chemins des droits de l'homme vers la paix
 - PILIER III
Sauvegarde de la planète

Concrètement, cela signifie que FI souhaite :

1 Recentrer son plaidoyer sur les problématiques existantes au niveau régional et national, telles qu'identifiées par les franciscains locaux et leurs alliés. Davantage de temps, d'énergie et de moyens sont maintenant consacrés aux programmes régionaux de FI qui collaborent directement avec les personnes et sur les problématiques existantes sur le terrain, à travers le renforcement des capacités ainsi que par des stratégies et actions de plaidoyer conjointes.

En conséquence, les efforts de FI pour placer les droits de l'homme au centre des processus d'élaboration des politiques mondiales (par ex. le Pacte mondial sur les migrations, les objectifs de développement durable) sont plus sélectifs que dans le plan stratégique précédant. Les priorités incluent désormais le travail de coalition de FI pour obtenir de nouveaux standards de protection au niveau de l'ONU afin de répondre à la crise climatique actuelle et de promouvoir la justice environnementale ; un traité onusien pour tenir les entreprises responsables pour les violations des droits de l'homme ; et les débats sur la paix et la sécurité aux Nations Unies à New York concernant les pays où nous sommes actifs. Tous ces processus font profondément échos au travail effectué par les franciscains et leurs partenaires sur le terrain.



2 Renforcer et promouvoir davantage l'un des principaux atouts de FI : faire venir les sœurs et frères franciscains, les autres activistes locaux et, parfois, les individus concernés en personne, aux Nations Unies. FI est l'une des rares organisations internationales à régulièrement et effectivement faire cela afin d'assurer que les processus décisionnels et les déclarations au niveau de l'ONU reflètent et répondent réellement à la réalité vécue sur le terrain. Des initiatives en matière de communication – dont un nouveau site web plus accessible, et la traduction de nos contenus dans davantage de langues – vont être initiées afin d'augmenter la visibilité du travail des franciscains locaux, à la fois sur le terrain et à l'ONU, pour la Famille franciscaine internationale et les partenaires internationaux.



Sur la base de ces principales conclusions, la section suivante vise premièrement à rappeler les éléments constitutifs de FI, avant d'introduire nos trois principales orientations stratégiques pour les années à venir, lesquelles sont redéfinies afin d'inclure les principaux sujets de préoccupation des franciscains tout en illustrant – au moyen d'exemples – le soutien et la contribution spécifiques que FI peut apporter dans divers domaines grâce à sa position et son mandat uniques.





Qui nous sommes

FI est une organisation non-gouvernementale qui bénéficie du statut consultatif général auprès de l'ONU (ECOSOC), et dont le but est d'aider à garantir les droits de l'homme des populations les plus discriminées et marginalisées. Depuis son établissement en 1989, FI plaide conjointement avec et au nom des franciscains pour prévenir, dénoncer, et répondre aux violations des droits de l'homme à travers l'utilisation stratégique des processus et mécanismes des Nations Unies (ONU).

FI a des bureaux à Genève et New York, où sont situés les sièges principaux de l'ONU. La direction de FI est composée de la Conférence de la famille franciscaine, laquelle nomme un Conseil d'administration international représentant les ordres et congrégations franciscaines catholiques ainsi que les communautés franciscaines anglicanes.

Notre **vision** est celle d'une communauté internationale dans laquelle la dignité de chaque personne est respectée, les ressources sont partagées équitablement, l'environnement est protégé, et où les nations et les peuples vivent en paix.

Pour réaliser cette vision, notre **mission** est de plaider aux Nations Unies pour la protection de la dignité humaine et de la justice environnementale en utilisant une approche basée sur les droits.

Ce que nous faisons

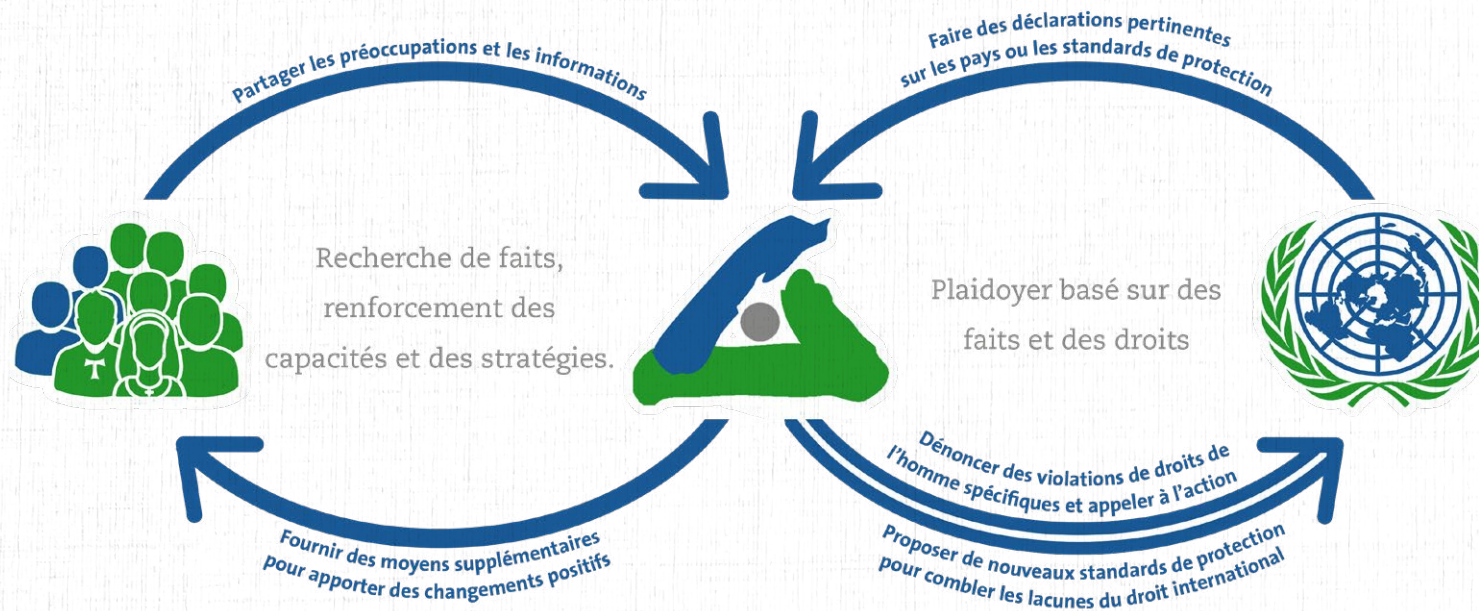
Pour remplir cette mission, Franciscans International s'appuie sur plus de 30 années d'expérience dans le plaidoyer en matière de droits de l'homme visant à remédier aux causes profondes des injustices. Pour cela, nous attirons l'attention de l'ONU sur des cas de discrimination et de violence commises à l'encontre d'individus et groupes vivant à la marge, et influençons les processus décisionnels et d'élaboration des normes de l'ONU en conséquence.

En accord avec leur spiritualité et leurs valeurs fondées sur la sobriété, la fraternité, la paix, et la sauvegarde de la création, les franciscains vivent et travaillent souvent avec des groupes et individus désavantagés, ont leur confiance, et sont au plus proche de leurs préoccupations. Ce faisant, de nombreux franciscains sont des défenseurs des droits de l'homme, et FI leur sert de voix auprès de l'ONU.

L'atout principal de FI réside dans la combinaison de deux caractéristiques distinctes :

1. Ses liens forts avec les franciscains et leurs alliés de la société civile qui travaillent sur le terrain avec certains des groupes les plus discriminés, et
2. Son expertise dans l'accompagnement de ces témoignages à l'ONU et dans leur traduction effective en interventions stratégiques pour tenir les États et autres acteurs responsables, les convaincant à remédier aux politiques et pratiques nuisibles aux droits de l'homme.

Comment nous travaillons ensemble : la boucle du plaidoyer



Quel impact nous pouvons avoir ensemble, à travers le plaidoyer

FI considère que le plaidoyer ne se résume pas à attirer l'attention sur une question ou un problème particulier. Il s'agit d'influencer les décideurs afin qu'ils remédient aux causes systémiques des injustices en modifiant les politiques, systèmes, pratiques et attitudes qui provoquent des inégalités et nient les droits de l'homme. Les réussites sont toutefois fragiles et le plaidoyer doit être ciblé et soutenu au fil des années afin d'aboutir à un changement et de mettre les droits de l'homme au cœur de l'élaboration des politiques.

Au sein de ses programmes, FI s'adapte aux préoccupations et expériences apportées par les franciscains et leurs alliés de la société civile pour créer des stratégies de plaidoyer conjointes analysant et aidant à aborder les causes principales de ces situations devant l'ONU. En faisant cela, **FI crée un impact en :**

- **Attirant l'attention sur des situations peu dénoncées ou urgentes** – obtenir des informations de première main vérifiées sur un pays particulier, rendant ainsi les violations de droits de l'homme visibles pour la communauté internationale, est souvent une première étape nécessaire. Cela donne une base légale aux problématiques qui pourraient, dans d'autres cas, être rejetées au motif qu'elles n'auraient qu'une motivation politique ou religieuse. En outre, cela peut éviter une détérioration de la situation et protéger les personnes d'actions et politiques nuisibles qui seraient, dans d'autres cas, passées inaperçues et auraient continué en toute impunité.
- **Tenant les gouvernements responsables et en exigeant des changements dans les politiques et les pratiques** – obtenir des déclarations de l'ONU qui reconnaissent l'existence de violations des droits de l'homme et requièrent que les États justifient leurs actions qui vont à l'encontre de leurs obligations internationales est un travail constant. Soumis aux changements de politiques incertains, ces efforts conjoints peuvent contraindre les États à développer ou modifier des politiques et pratiques afin d'améliorer la qualité de vie des communautés et individus concernés.
- **Renforçant le travail des franciscains et des autres partenaires sur le terrain** – les initiatives de plaidoyer peuvent avoir des effets durables, au delà de ceux se produisant à l'ONU. Parce que nous collaborons avec des partenaires sur le terrain, souvent dans une perspective à long-terme, nous n'agissons pas seulement par solidarité mais les aidons également à développer progressivement les compétences nécessaires et à trouver des réseaux et des contacts avec lesquels ils peuvent unir leurs forces.



Nos orientations stratégiques à partir de 2021

Trois piliers principaux structurent le travail de FI. Ils correspondent à la fois aux valeurs principales du charisme franciscain et à certains domaines clés des politiques de l'ONU :

I. Égale dignité

Renforcer les voix de ceux qui souffrent de l'extrême pauvreté et des injustices sociales – Dénoncer les politiques qui accroissent ou qui ne permettent pas de remédier aux inégalités et la marginalisation

II. Chemins des droits de l'homme vers la paix

Promouvoir les droits de l'homme dans la prévention et la résolution des conflits – Dénoncer les politiques qui alimentent les conflits et la violence

III. Sauvegarde de la planète

Promouvoir la transition vers une justice environnementale – Dénoncer les politiques qui détruisent l'environnement et ne parviennent pas à répondre à l'urgence de la crise climatique.

1^{er} volet de plaidoyer Travail national et régional

FI traite principalement de ces piliers au sein de ses trois programmes de plaidoyer régionaux, en Afrique, en Asie-Pacifique, et dans les Amériques. Les coordinateurs régionaux de FI travaillent en étroite collaboration avec les franciscains et leurs autres partenaires afin de transmettre à l'ONU les témoignages et cas de violations des droits de l'homme, et en assurent le suivi dans un certain nombre de pays.



2^{ème} volet de plaidoyer Élaboration des normes

Lorsque certains types de violations des droits de l'homme se produisent dans plusieurs pays, FI plaide pour que soient comblées les lacunes existantes dans le droit international et les politiques mondiales, et pour améliorer le cadre de protection des droits de l'homme, en se basant sur les preuves collectées sur le terrain.



PILIER I - Égale dignité

Sous ce pilier, les objectifs de FI sont :

- D'assurer que les préoccupations des franciscains soutenant et travaillant avec des personnes vivant dans une extrême pauvreté, ainsi que d'autres personnes et groupes marginalisés, soient entendues par les organes compétents de l'ONU et que ceux-ci y donnent suite ;
- De soutenir les luttes et de contribuer à une participation effective des personnes vivant dans une extrême pauvreté, ainsi que d'autres personnes et groupes marginalisés, face aux décisions qui leur nuisent ;
- D'accroître la responsabilité des acteurs économiques pour l'effet négatif que leurs activités ont sur les droits des personnes vivant dans une extrême pauvreté, ainsi que sur d'autres personnes et groupes marginalisés.

Garantir que les préoccupations des franciscains soient entendues

Documenter et **dénoncer les multiples formes de discrimination, y compris les discriminations raciales, et les fortes inégalités socio-économiques auxquelles les peuples autochtones et les migrants, avec lesquels les franciscains vivent et travaillent, font face dans de nombreux pays** est au cœur du travail de plaidoyer de FI. À cet égard, les discriminations et inégalités sévères représentent des violations fondamentales qui impactent les droits des migrants et d'autres personnes en déplacement, comme c'est le cas dans les Amériques où le Réseau franciscain pour les migrations est actif.

Encore davantage durant les périodes de crises graves telle que la pandémie de la Covid-19, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont besoin d'un plaidoyer fort pour protéger et revendiquer leur droit égal à l'information, à l'accès aux soins de santé, à un logement adéquat, à l'alimentation et à l'eau et les protéger, entre autres, contre les détentions arbitraires, le racisme, et la xénophobie. Nous nous emploierons à alerter l'ONU et la communauté internationale sur ce qu'il se passe sur le terrain et à dénoncer ce qui force les personnes à quitter leur foyer.

Soutenir les luttes des peuples et leur participation effective

De nombreux peuples autochtones luttent contre la destruction de leurs territoires par les modèles de développement extractivistes ou par d'autres activités économiques impliquant à la fois l'État et les acteurs économiques. **Utiliser les droits de l'homme pour soutenir ces luttes va contribuer au respect de l'égalité de dignité des peuples et à de meilleures protections contre les violences et la perte de leurs droits.** Le développement d'instruments spécifiques va garantir une participation effective des communautés et individus touchés aux stratégies et actions de plaidoyer.

En Papouasie occidentale, par exemple, FI s'appuie sur l'implication de longue date des franciscains et d'autres congrégations catholiques avec les autochtones papous pour créer des espaces de dialogue avec le gouvernement indonésien à l'ONU. En servant d'intermédiaire entre le niveau local et l'ONU, FI facilite la transmission stratégique des informations provenant du terrain et lutte pour faire une place aux témoignages directs de ceux qui assistent aux violations de droits de l'homme touchant les papous autochtones, et les vivent réellement.



Renforcer la responsabilité internationale pour les abus des entreprises

Basé sur ces réalités vécues et le travail des franciscains et des autres partenaires sur le terrain, et en leur nom, FI s'implique dans d'importants processus internationaux vers de nouvelles protections pour les droits de l'homme des personnes vivant dans une extrême pauvreté et de celles qui font face aux discriminations.

FI poursuit notamment son engagement dans les négociations d'un futur traité international introduisant de nouvelles règles contraignantes pour la responsabilité des entreprises en cas d'impact négatif sur les droits de l'homme, qui touche souvent de façon disproportionnée les personnes les plus marginalisées.

PILIER II - Chemins des droits de l'homme vers la paix

Dans les domaines de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, FI vise à :

- Donner une visibilité internationale à des violations précises des droits de l'homme dans les situations de conflit et dans le contexte de consolidation et de maintien de la paix, telles que dénoncées par les franciscains travaillant dans les zones concernées ;
- Accroître les voies de plaidoyer et de responsabilisation, pour les franciscains travaillant sur les problématiques liées à la consolidation et au maintien de la paix, au delà du seul Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève ; favoriser les actions coordonnées à l'ONU entre New York et Genève ;
- En collaboration avec nos alliés, influencer les débats internationaux sur le rôle des droits de l'homme et du changement climatique par rapport à la paix, en particulier au sein de la réforme globale de l'ONU.



Donner une visibilité aux violations des droits de l'homme dans la consolidation et le maintien de la paix

Ce second pilier est également l'un des éléments fondamentaux des valeurs franciscaines et de l'héritage de St François. Les franciscains de nombreux pays, et FI, plaident depuis longtemps pour qu'il y ait une responsabilité pour les violations des droits de l'homme pendant et après les situations conflits. Il n'est pas rare que les sœurs et frères franciscains fassent partie des seules personnes à rester avec, et à fournir un soutien, aux populations touchées par les conflits et les violences et répressions systémiques.

Cela place FI dans une situation unique lui permettant de fournir des informations de première main indispensables aux organes de l'ONU et les diplomates, lesquels traitent souvent de ces problématiques sans être capable d'enquêter directement sur le terrain.

Cela a été le cas en République Démocratique du Congo (RDC), au Venezuela, et au Sri Lanka pendant de nombreuses années. Dans les années à venir, FI va suivre avec attention la situation en Papouasie occidentale, aux Philippines, et au Cameroun.



Étendre les voies de responsabilisation, pour les violations des droits de l'homme commises dans le cadre de la consolidation et du maintien de la paix, au sein du système de l'ONU

Basé sur le travail spécifique au sein de chaque pays décrit ci-dessus, FI peut contribuer aux débats et initiatives internationales pour **favoriser une intégration accrue des droits de l'homme dans la prévention des conflits, et dans la consolidation et le maintien de la paix.**

Ce travail couvre en particulier le rôle des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de la réforme globale de l'ONU, et la meilleure coordination des trois piliers de l'ONU que sont la paix, le développement, et les droits de l'homme. Il inclut également une utilisation plus systématique et coordonnée, par FI et ses alliés, des divers mécanismes de l'ONU à la fois à New York et à Genève.

PILLAR III - Sauvegarde de la planète

Plus que jamais, et tel que démontré par la pandémie de la Covid-19, les violations des droits de l'homme liées aux dégradations environnementales et au changement climatique vont augmenter. Les objectifs stratégiques de FI sous le troisième pilier « sauvegarde de la planète » sont :

- Renforcer la protection des droits à l'eau potable et à l'assainissement dans toutes leurs dimensions (sociale, environnementale, culturelle, spirituelle, et économique) dans les situations spécifiques qui préoccupent les franciscains et les communautés avec lesquelles ils vivent et travaillent ;
- Achever la reconnaissance internationale du droit à un environnement sûr, salubre, sain, et durable en tant que droit de l'homme ;
- Renforcer l'intégration concrète des droits de l'homme dans les débats et actions sur le changement climatique, à tous les niveaux : local et national mais également international, avec l'établissement d'un nouveau mandat de rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et le changement climatique.

Protéger les droits à l'eau potable et à l'assainissement dans toutes leurs dimensions

FI a développé une expertise et une expérience solide de plaidoyer basé sur des faits pour revendiquer une meilleure protection des droits à l'eau potable et à l'assainissement. Cela comprend, entre autres, de travailler sur des cas de pollution et déchets toxiques, comme dans le cadre des activités extractives.

FI va travailler avec des franciscains dans différentes régions du monde, y compris au Brésil ou en Papouasie occidentale. En se basant sur les situations et préoccupations concrètes des communautés locales, **FI va s'assurer que les droits à l'eau potable et à l'assainissement sont traités dans toutes leurs dimensions** (pas seulement économique, mais également sociale, environnementale, culturelle, et spirituelle) **au sein du système des droits de l'homme de l'ONU.**

Contribuer à l'amélioration de la protection internationale des droits de l'homme dans le contexte des dégradations environnementales graves et croissantes, et du changement climatique

Grâce à leur implication de longue date dans la sauvegarde de la planète, qui était au cœur de l'enseignement de St François d'Assise, **les franciscains sont bien placés pour contribuer aux processus internationaux qui seront essentiels pour la justice environnementale.** Deux de ces processus sont des priorités pour FI, nos partenaires franciscains, et nos autres partenaires sur le terrain : la reconnaissance internationale au droit à un environnement sûr, salubre, sain et durable en tant que droit de l'homme ; et la consolidation de l'intégration des droits de l'homme dans les débats et actions sur le climat via la création d'un nouveau mandat de rapporteur spécial de l'ONU, et le travail constant avec ledit mandat sur cette problématique. Ce sont des développements normatifs et institutionnels majeurs au niveau international qui sont nécessaires.

Concrètement, FI va relayer les préoccupations locales, y compris celles générées par les effets du changement climatique dans le Pacifique, comme dans les Îles Salomon.



GENÈVE

37-39 Rue de Vermont | Case Postale 104 | CH-1211 Genève 20 | Suisse
+41 22 779 4010 | geneva@franciscansinternational.org

NEW YORK

246 East 46th Street #1 | New York, NY | 10017-2937 | États Unis
+1 (917) 675 1075 | newyork@franciscansinternational.org

www.franciscansinternational.org



Franciscans International
A voice at the United Nations